

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Taxe spéciale sur les boissons énergisantes

La France creuse l'écart avec le Québec

Montréal, le 25 octobre 2012 – Alors que la France impose déjà une taxe spéciale sur les boissons sucrées depuis le 1^{er} janvier 2012, les élus français passe une fois de plus à l'action pour réduire le pouvoir d'attraction de ces boissons et protéger la santé des jeunes. En augmentant la taxe spéciale sur les boissons énergisantes, qui passera de 0,08 \$/litre à 0,64 \$/litre le 1^{er} janvier 2013, la France prend une nouvelle longueur d'avance sur le Québec. Pour la Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids), la mesure française montre bien qu'il est possible d'administrer un traitement fiscal particulier pour un produit aussi particulier que les boissons énergisantes. « L'instauration d'une redevance aux fabricants de ces produits est un premier pas. Les revenus générés doivent ensuite être réinvestis dans la prévention, surtout auprès des jeunes », affirme Suzie Pellerin, directrice de la Coalition Poids.

Boissons énergisantes : 5 morts sous enquête aux États-Unis

Les boissons énergisantes préoccupent particulièrement les spécialistes de la santé en raison des impacts de la caféine qui s'ajoutent à ceux du sucre qu'elles contiennent. L'Agence fédérale américaine des aliments et des médicaments (FDA) vient d'ailleurs de déclencher une importante enquête concernant plusieurs décès présumément imputables à la consommation de boissons énergisantes. En France, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) se penche aussi sur la sécurité des boissons énergisantes depuis plusieurs années. « Ces produits sucrés stimulants ne sont pas de bons choix santé, souligne Suzie Pellerin. On sait déjà qu'ils sont nocifs pour les enfants et les femmes enceintes. Les enquêtes nous permettront de savoir s'ils sont dangereux pour d'autres groupes comme le laisse croire plusieurs histoires de cas. D'ici là, on devrait prendre les précautions nécessaires pour protéger nos adolescents », ajoute-t-elle, soulignant l'intensité du marketing déployé par les fabricants auprès des jeunes.

Selon la Coalition Poids, l'exemple de la France pourrait servir d'inspiration au nouveau gouvernement québécois et figurer parmi les actions prioritaires. La Coalition estime cependant que le gouvernement devra faire preuve de ténacité. « Le lobby des fabricants de boissons énergisantes a travaillé fort pour contrecarrer ce projet de loi, mais le gouvernement français a su lui tenir tête. Nous l'en félicitons et nous invitons le gouvernement du Québec à s'engager dans la même voie », conclut Suzie Pellerin.

À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit dans le cadre de trois secteurs stratégiques (agroalimentaire, socioculturel et environnement bâti) pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails www.cqpp.qc.ca.

Source :

Amélie Desrosiers

Responsable des communications, Coalition québécoise sur la problématique du poids

Téléphone : 514 598-8058 poste 233

Cellulaire : 514 475-7431

adesrosiers@cqpp.qc.ca